



Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Bastien BOUSQUET
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : bbousquet@cma-moselle.fr

Référence : 2025-10/BB.AB

Monsieur le Maire
Mairie
3, Rue de l'Eglise
57925 DISTROFF

METZ, le 03 NOV. 2025

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, pour avis et par correspondance reçue le 26 septembre dernier, ainsi que le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification simplifié n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La procédure de modification porte sur la mise à jour du PLU initial pour donner suite à une décision du tribunal administratif de Strasbourg datée du 5 juin 2025. Cette décision oblige la commune à compléter le rapport de présentation avec une partie sur les indicateurs de suivi.

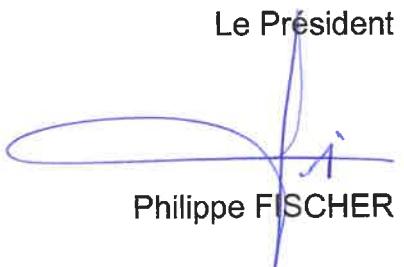
Le choix des 17 indicateurs retenus nous paraît pertinent et couvre l'ensemble des thématiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

En conséquence, nous vous informons que les éléments du dossier n'appellent pas d'observations particulières de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Dans le cadre de la procédure de modification de modification simplifiée du PLU de votre commune, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de l'enquête publique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le President



Philippe FISCHER